Image not found or type unknown

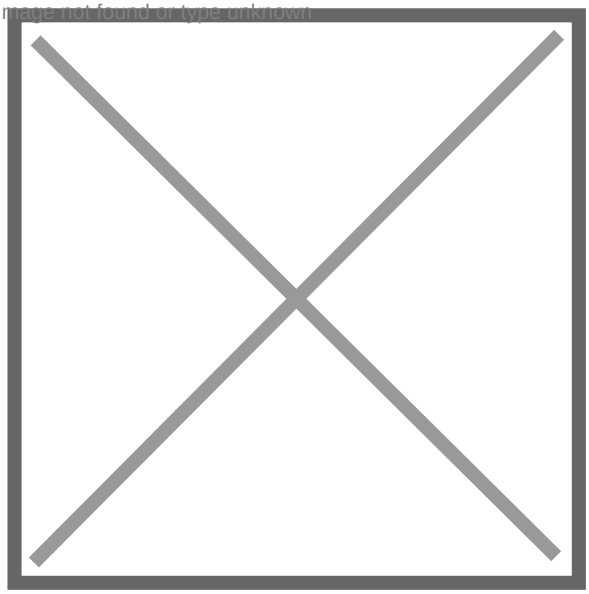

bourse médicale générée par une association

Par **Lili89**, le **01/03/2020** à **23:29**

Bonjour,

le but premier de mon association est de lever des fonds pour la recherche médicale, qui est mentionné dans les statuts.

J'ai collecté des fonds, et je souhaite maintenant vider le compte en banque de l'association pour reverser la bourse à un projet de recherche. (plusieurs dizaines de milliers d'euros)

Dois-je obligatoirement faire un appel à projet ?

Un chercheur correspond à ma demande et je souhaiterai lui reverser la bourse sans faire une compétition.

La personne se trouve aux Etats-Unis, et je suis appuyée par un conseil scientifique qui valide sa légitimité à obternir ce financement. J'ai aussi les comptes rendus d'assemblée certifiant que ce choix est raisonné. Il n'y a aucun lien entre ce chercheur et aucun des membres du conseil scientifique.

La loi française m'autorise-t'elle à utiliser les fonds de mon association comme bon me semble ? Elle n'est pas reconnue d'utilité publique (l'asso a 2 ans) et ne reçoit pas de subventions. La comptabilité n'est pas publiée sur internet.

Merci d'avance pour votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés